



LES AMIS D'ACCOMPAGNER VZW ASBL

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

ÉDITORIAL

Un bénévole affirmait : nous accueillons les « laissés pour compte ». Après avoir frappé à tant de portes, en désespoir de cause, ils frappent à la nôtre. Nous devenons le recours des « causes perdues ». Oui, nous essayons de diminuer « le poids du jour » porté par nos bénéficiaires.

Des poids, ils en portent, et de bien lourds ! Les règles d'aides sociales n'allègent pas leur fardeau. Au contraire, elles le rendent plus pesant. Or, augmenter la fragilité d'une personne, c'est la précariser. « Précarité », voilà une étiquette qui colle à nos bénéficiaires. Avec nos moyens, nous essayons de la leur décoller.

Chers bienfaiteurs, bienfaitrices, par votre soutien financier et votre intérêt pour notre association, vous nous permettez de poursuivre notre action. Soyez-en remerciés.

Fr. Guy

Een vrijwilliger zei: we verwelkomen als uitschot "achtergelaten" individuen. Na zoveel deuren te hebben aangereden kloppen ze in wanhoop op de onze. We worden de toevlucht van "verloren oorzaken". Ja, we proberen het "gewicht van de dag" gedragen door onze begunstigen te verlichten.

Zij dragen inderdaad zware gewichten! Regelingen voor sociale bijstand verminderen hun lasten niet. Integendeel ze maken ze zwaarder. Maar de kwetsbaarheid opdrijven maakt een persoon precair. "Precair zijn" is een label dat op onze begunstigen rust. Met onze middelen proberen we dit uit te schakelen.

Geachte weldoeners, door uw financiële steun en uw interesse in onze vereniging, staat u ons toe om onze actie voort te zetten. Wees bedankt.

Br Guy

Pour illustrer notre action, nous vous proposons régulièrement la lecture d'un ordre de mission ainsi que le retour qu'en a fait le bénévole accompagnant. Cette fois, notre bénévole accompagne P., un jeune homme et sa maman.

L'ordre de mission

P. est âgé de 18 ans. Il est belge mais a toujours vécu en Equateur. Il parle donc espagnol et un peu d'anglais.

Le papa de P. était belge, marié à une Equatorienne, la maman de P. et ils habitaient tous trois en Equateur.

Le papa, étant très malade, est revenu en Belgique pour se faire soigner. Il est décédé dans sa maison, en Flandres. La demi-sœur de P. s'est occupée des démarches autour du décès de son père sans prendre contact avec P. ou sa maman. Cette demi-sœur habite dans la même ville que le papa mais P. et sa maman n'ont pas son adresse.

Suite au décès du papa, la commune a envoyé un mail à P. et sa mère pour les inviter à venir faire des démarches administratives concernant la succession. P. et sa mère sont donc venus en Belgique pour ces dites démarches après quoi ils retourneront dans leur pays.

L'assistant social de Hispano Belga a tenté de contacter le service d'urbanisme de la commune mais aucune information ne lui a été donnée: on exigeait la présence de P. qui est le seul à pouvoir avoir accès aux informations autour de la succession de son père.

Les démarches à faire à la commune sont :

- Demander l'adresse de la demi-sœur de P. car il souhaite prendre contact avec elle
- Demander les documents du cadastre
- Avoir l'adresse de la maison du père que P. et sa maman souhaitent visiter
- Ecouter la commune par rapport aux démarches que P. est supposé faire (cfr le mail reçu de la commune quand P. et sa mère étaient encore au Pérou)
- Demander les coordonnées du notaire qui a fait le suivi après le décès.

L'objectif de l'accompagnement c'est d'offrir à P. et sa mère une aide administrative et linguistique (traduction néerlandais – anglais) dont ils ont besoin lors de l'entretien avec leur interlocuteur au service d'urbanisme de la commune.

Retour de mission

J'ai rencontré le jeune P. et sa mère à la gare du midi pour aller prendre le train vers la commune du papa.

D'emblée sur le quai de la gare, ils m'ont montré divers documents administratifs et ont poursuivi amplement la prise de connaissance dans le train même (la plupart du temps en espagnol), précisant leurs priorités quant aux informations à obtenir sur place.

À la maison communale, l'hôtesse d'accueil nous a d'abord orientés vers le service des "Non-Belges", où la préposée a reconnu immédiatement Madame et Monsieur. Elle a indiqué que la loi protégeant la vie privée ne permettait pas de les informer sur l'identité du propriétaire de la maison où le mari/père est décédé en mai dernier ni sur l'identité de la personne qui s'était chargée des formalités funéraires. Elle a pu simplement communiquer le nom de l'entreprise de pompes funèbres, que Monsieur et Madame ont d'ailleurs déjà

contactée en vain. Elle a suggéré de s'adresser au "service technique".

Dans ce service (en fait, le service de l'urbanisme, comme mentionné dans l'ordre de mission), la fonctionnaire a également invoqué la loi sur la protection de la vie privée pour expliquer son impossibilité de fournir une quelconque information sur la maison en question. Elle a ajouté que les mêmes prescriptions légales empêcheraient ses collègues du service de la population de fournir les renseignements souhaités. Elle a cependant judicieusement suggéré de s'adresser au service de l'Enregistrement de Leuven, dont elle a donné le n° de téléphone.

En quittant la maison communale, j'ai donc proposé au fils et à sa mère d'appeler moi-même directement ce service. Le fonctionnaire au bout du fil a précisé que l'information demandée ne pourrait pas être donnée par téléphone et qu'en outre, il serait utile d'introduire

une déclaration de succession dans les 4 mois après le décès et également de lui adresser un courriel.

J'ai donc rédigé (en néerlandais) le texte de la demande, Monsieur se proposant de le recopier sur l'ordinateur à la maison et de l'envoyer immédiatement.

Enfin, nous sommes passés par l'agence bancaire (ING) pour nous entendre confirmer qu'il y aurait lieu de se rendre à l'agence où le défunt a ouvert un compte, éventuellement en demandant préalablement quels documents seraient requis (certificat d'hérédité, etc.).

Nous sommes finalement retournés à la gare. Durant le trajet de retour, la mère et le fils étaient tout contents de me parler de leur ville et de l'Equateur, oubliant un peu leurs déboires administratifs en Belgique.

Difficultés rencontrées

L'impression est de ne pas avoir frappé à la bonne porte.

Suivi à apporter au dossier

Une assistance sera probablement encore nécessaire pour expliquer la réponse qui sera reçue de l'administration de l'Enregistrement et pour y donner une suite judicieuse. Il en va de même du déplacement à l'agence ING de Herselt, pour lequel il serait peut-être plus prudent de téléphoner d'abord pour la question des documents requis.

Le dossier est urgent: ils repartent dans un mois en Equateur! Important: concernant le contenu de la maison de son père, le jeune homme est surtout intéressé à récupérer le passeport ORIGINAL de son père en vue d'une naturalisation éventuelle (acquisition de la nationalité belge, donc européenne)

Suivi à apporter au dossier

En dépit d'une impression de "blocage" administratif, et donc de devoir essentiellement se limiter à un soutien moral, la mission avait un aspect humain très appréciable, avec des bénéficiaires particulièrement sympathiques.

Comme on le comprend à la lecture de ce rapport, parfois, le fait de se rendre sur place ne suffit pas à dénouer les situations. Le travailleur social, partenaire demandeur de cet accompagnement, a fait le maximum pour faire avancer ce dossier. Le bénévole des Amis d'Accompagner durant son accompagnement également. Et pourtant cela reste visiblement très compliqué de progresser. Pourtant, ce n'est qu'un pas après l'autre, aussi petit soit-il, que le bénéficiaire pourra faire évoluer sa situation. Nous sommes là pour l'y aider.

In memoriam

François MERCENIER était un des membres fondateurs de notre Association. Il avait à cœur de défendre ce qu'il appelait « un petit ». Il n'hésitait pas à remuer ciel et terre pour aider. Lors de ses funérailles, plusieurs bénéficiaires étaient présents. Juste avant de mourir, il m'a assuré d'intercéder pour Accompagner auprès de Celui qu'il a essayé d'aimer et de servir en aimant ses proches et ceux et celles rencontrés durant sa vie. Fr. Guy



Un ancien

Als oud begeleider stel ik met voldoening vast dat de werkzaamheden van onze v.z.w. « Les Amis d'Accompagner » zich steeds verder uitbreidt, en dat verscheidene vzw's erop beroep doen, of zich erbij aansluiten. Op de jaarverslagen van de vereniging stel ik ook vast dat de aard van de missies lichtjes verschoven is ten opzichte van die uit mijn tijd. Er zijn namelijk meer immigranten die om een of andere reden een begeleiding aanvragen: de tussenkomst van een advocaat, een OCMW voor een tijdelijke toelage... enz. De aard van de zendingen wordt ook ingewikkelder dunkt mij: namelijk voor de oplossing van zeer complexe financiële moeilijkheden waarbij beroep moet worden gedaan op verschillende instanties.

Persoonlijk werd mij het vaakst gevraagd een behoeftige, die het Nederlands niet machtig was, te vergezellen bij een OCMW in Vlaams-Brabant, of een vreemdeling, onkundig in beide landstalen, bij het tribunaal. Het onthaal bij de betrokken dienst verliep doorgaans goed; een slecht onthaal was echter nooit uitgesloten!

De zoektocht naar een woning was gebruikelijk, zoals vandaag, Omwille van een file moesten we dikwijls wachten, hopen dat het pand niet verhuurd zou worden aan een of andere van de voorgaanden! Het was echter niet uitzonderlijk dat het appartement in zulk een slechte staat verkeerde dat het als onbewoonbaar moest beschouwd worden. In zulk geval hoopte ik op een weigering vanwege de betrokkene. Maar omwille van de nood nam deze het niettemin vaak aan.

Begeleiding op het terrein is voor sommigen, die schrikken voor een convocatie, die ze aanzien als een « bedreiging », of die terugdeinzen voor ingewikkelde procedures, van cruciaal belang.

Jacques

Cette année, nous fêtons le 100ème anniversaire de la disparition d'Edmond Rostand.

C'est l'occasion pour la troupe du Chenois de jouer son chef-d'œuvre : Cyrano de Bergerac!

Mais ils nous proposent une version audacieuse, revisitée de la célèbre pièce, tout en gardant intacte la poésie des textes.

Alors... Olé! Bienvenue à Nîmes et à Séville où les arènes font partie du paysage et où les toréadors sont de véritables héros.

C'est cet univers coloré, festif, musical et fier qui sert de cadre à l'histoire d'amour entre Roxane, Christian et Cyrano.

C'est dans l'ombre des corridas que Cyrano développe tout son panache et montre le bout de son nez!

Un Cyrano comme vous ne l'avez jamais vu, mais toujours aussi exubérant que touchant.

RÉSERVEZ VITE VOS PLACES!

SUR WWW.ACCOMPAGNER.BE OU AU 02/310.08.51

Cyrano Olé!

par la troupe du Théâtre du Chenois

au profit des Amis d'Accompagner.

Le 18 novembre à 15h

Salle Vita - Entrée n°5 - Basilique de Koekelberg



Nous avons le plaisir de vous annoncer que depuis ce 28 octobre, notre Responsable opérationnel, Arnaud, est l'heureux papa d'une petite

Line

Nous souhaitons à Line une belle et longue vie remplie de rencontres et de découvertes, un chemin sur lequel elle puisse grandir et s'épanouir.

Pauvrophobie - La Petite Encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté

La pauvreté touche en Belgique un Belge sur cinq... et ce nombre n'a fait qu'augmenter ces dernières années. En même temps que cette augmentation, ce sont les stéréotypes au sujet des pauvres qui se sont multipliés.

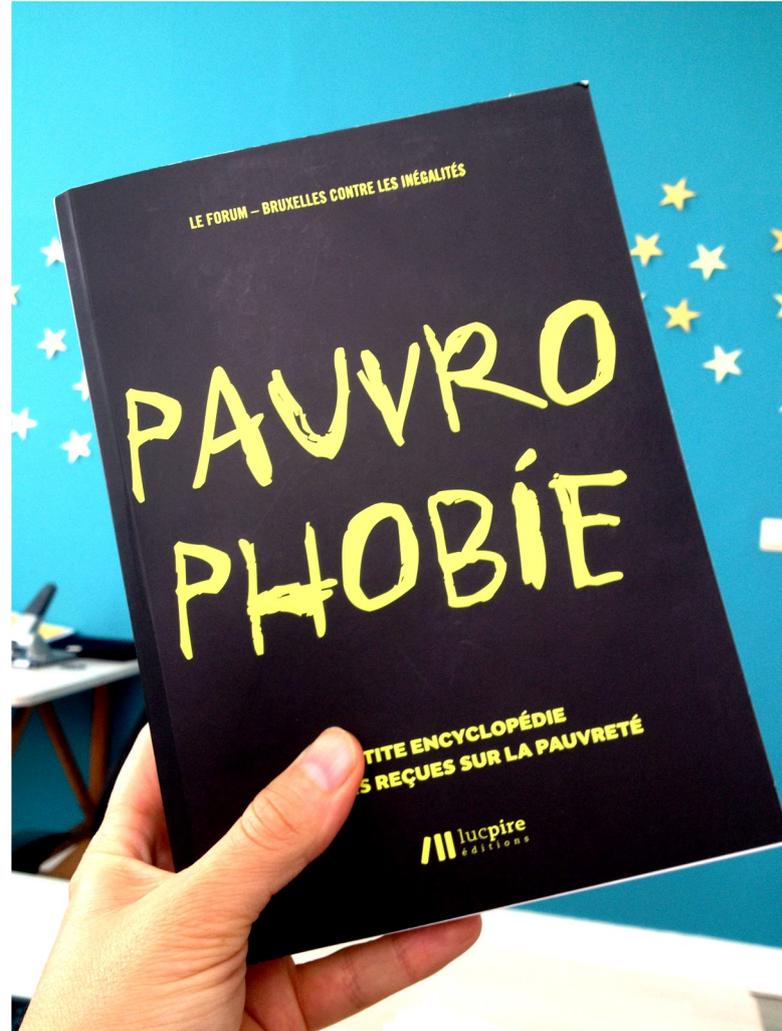
Des réflexions du type : « Les pauvres sont des experts de la fraude à l'aide sociale ! », « Les pauvres ne savent pas gérer leur argent ! », « les étrangers sont privilégiés en matière d'aide sociale ! » ou « En Belgique, il y a du travail... qui cherche trouve ! » fleurissent au détour des conversations et il est difficile de savoir quels arguments avancer pour mettre à mal ces idées reçues.

Comment faire, quand on n'a pas de réponse adaptée pour ne pas tomber dans le silence qui laisserait à penser qu'on approuve ce qui est dit, permettant ainsi à ces idées fausses de se répandre jusqu'à ce qu'elles finissent par devenir des évidences pour le plus grand nombre ?

Le Forum- Bruxelles contre les inégalités, avec l'aide des services sociaux et de ceux qui les fréquentent, a identifié **85 idées reçues** sur la pauvreté.

Chacune de ces idées reçues a été **soumise à un expert** qui s'est attaché à la déconstruire de manière argumentée, sur base des derniers chiffres et études disponibles. Voici donc une petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté, qui a pour ambition d'apporter une définition plus juste d'un phénomène qui touche un Belge sur cinq.

Si le sujet vous intéresse, un exemplaire est disponible pour consultation aux bureaux de l'Association. Il vous est aussi possible d'en commander un exemplaire sur le site du Forum (www.le-forum.org).



Comment nous aider ?

En versant un don au compte IBAN BE25 1142 6095 4582 « Les Amis d'Accompagner » avec en communication "Don".

Nous vous délivrerons l'attestation fiscale annuelle pour tout don = ou > à 40 € cumulés dans l'année, et ce au courant du 1er trimestre 2019.

Les Amis d'Accompagner ASBL

N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance

Rue Félix Vande Sande 40
1081 Bruxelles
T: 02.411.87.54

bruxelles@accompagner.be

Service aux Partenaires

02.310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21
1081 Bruxelles

Coordonnées bancaires

IBAN BE25 1142 6095 4582

BIC CTBKBEBX

Rejoignez nous sur Facebook

